EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 13 mars 2023

Date de la convocation: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno

Votants:

Présents: 12

MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Julien GIRAUD

11

Représentés:

Excusés: Lydia FENOY, Marion ISNARD

Absents: Olivier PARDIGON, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Bruno MALGAT

Objet : Attribution du marché de télégestion avec renforcement de la sectorisation sur les infrastructures de l'eau potable - DE 2023 006

Monsieur le Maire indique qu'un marché public à procédure adaptée pour la mise en place de la télégestion avec renforcement de la sectorisation sur les infrastructures d'eau potable a été mis en ligne le 14 décembre 2022. La remise des offres était fixée au lundi 16 janvier 2023.

Il indique que la commune a reçu deux offres dans les délais. L'analyse des offres a été réalisé par la secrétaire générale avec l'assistance pour la partie technique d'IT04. La commission MAPA s'est réunie le lundi 6 mars 2023 elle a validé l'analyse et a décidé d'attribuer le marché à l'offre économiquement la plus avantageuse après application des critères prévus dans le dossier de consultation. Monsieur le Maire indique que l'estimation de la commune était pour l'ensemble de l'opération fixée à 82 000€ HT.

Compte tenu de l'évolution des prix, le marché avait été décomposé en une tranche ferme et trois tranches optionnelles afin de pouvoir réaliser éventuellement les travaux en plusieurs tranches pour respecter l'enveloppe.

La commission MAPA propose de retenir L'entreprise SOPEI au tarif de 86 829.00€ HT pour la réalisation de la tranche ferme plus les tranches optionnelles 1,2 et 3.

Après avoir entendu l'exposé présenté et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2023 004-210401238-20230313-DE_2023_006-DE

- Retenir l'entreprise SOPEI au tarif de 86 829.00€ HT pour la réalisation de la tranche ferme et des trois tranches optionnelles
- Dire que les crédits seront inscrits au budget de l'eau

Autoriser à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Le secrétaire de séance

Bruno MALGAT

Le Maire

Robert GAY

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2023 004-210401238-20230313-DE_2023_006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 13 mars 2023

Date de la convocation: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice : régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

GA'

Présents: 12

Présents : Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno

Votants: MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Julien GIRAUD

11 Représentés:

Excusés: Lydia FENOY, Marion ISNARD

Absents: Olivier PARDIGON, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance: Bruno MALGAT

<u>Objet : Demande de subvention au titre du fonds vert pour les travaux de rénovation de la mairie et de la salle polyvalente - DE 2023 007</u>

Le gouvernement a mis en place un plan massif pour la rénovation énergétique des bâtiments public avec pour objectif de réduire la consommation d'énergie lié à ces bâtiments appelé fonds vert.

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de la mairie et de la salle polyvalente a été construit en 1988. Il est chauffé par une chaudière à fioul qui n'a pas été changée depuis la réalisation du bâtiment et l'isolation n'est pas optimale. L'été la mairie est refroidie par un groupe froid.

Il rappelle que la société CET et l'économiste APIC ont réalisé, à sa demande, une étude énergétique et d'amélioration thermique. Il est proposé de changer intégralement les menuiseries et fermetures, de revoir l'électricité avec la mise en place d'un éclairage de type LED, de supprimer la chaudière à fioul et de la remplacer par des pompes à chaleur thermodynamique réversible type VRV installé en lieu et place du groupe froid existant à l'extérieur, de revoir le faux plafond et l'isolation.

Monsieur le Maire informe que de l'amiante a été trouvé dans les PST en sous face de toiture. Le service de prévention de la CARSAT préconise de procéder au désamiantage complet de l'ensemble isolant-faux plafond et une réfection complète de la toiture. Cela entraine un surcoût énorme pour le projet qui nécessite de trouver des financements complémentaires. Monsieur le Maire rappelle que la commune avait envisagé après les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente d'investir dans des panneaux photovoltaïques en autoconsommation afin de diminuer les dépenses d'électricité. Compte tenu de ces nouveaux travaux il propose d'intégrer directement

RF

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 15/03/2023
004-210401238-20230313-DE_2023_007-DE

l'installation des panneaux photovoltaïque. Monsieur le Maire rappelle que l'économie d'énergie estimé lors du diagnostic sommaire établi par CET permettait une diminution de l'empreinte énergétique supérieur à 30% et surtout l'utilisation d'une énergie plus propre en lieu et place de la chaudière fioul. L'étiquette énergétique du bâtiment classé actuellement en catégorie D sera après travaux classé en catégorie B et le bilan CO2 l'étiquette passerait de D à A. Ces estimations ne prenaient pas en compte l'installation de panneaux photovoltaïque. Cet investissement permettra d'utiliser une énergie plus propre pour le chauffage et par voie de conséquence une diminution de l'empreinte carbone.

Cet investissement permettra aussi la diminution des dépenses de fonctionnement sur le long terme grâce à l'installation des panneaux photovoltaïque permettant à la commune d'autoconsommer et diminuant de fait les dépenses de fonctionnement tout en améliorant les conditions de travail des agents.

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds vert afin de compléter le dossier de financement et pouvoir réaliser les travaux.

Monsieur le Maire indique que l'estimation de l'opération est estimée à 609 000.00€ HT et propose le plan de financement suivant :

•	DETR 32.84% (acquis)	200 000.00€
•	Région 16.42% (acquis)	100 000.00€
•	Fonds vert 30.74%	187 200.00€
•	Autofinancement	121 800.00
•	Coût HT	609 000.00€
•	TVA	121 800.00€
•	Coût TTC	730 800.00€

Après avoir entendu l'exposé présenté et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2023 004-210401238-20230313-DE_2023_007-DE

- De solliciter une subvention au titre du fonds vert pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de la salle polyvalente selon le plan de financement présenté ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document en lien avec dossier

Le secrétaire de séance

Bruno MALGAT

Le Maire

Robert GAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 13 mars 2023

Date de la convocation: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 12

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno

Votants:

MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Julien GIRAUD

11

Représentés:

Excusés: Lydia FENOY, Marion ISNARD

Absents: Olivier PARDIGON, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Bruno MALGAT

Objet : Demande de subvention au titre de la DETR modification de la demande déposée-Accuell de jour la Silve - DE 2023 008

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un centre d'accueil de jour autonome pour les personnes atteintes de pathologie neuro-dégénératives. Il informe les membres présents que de l'amiante a été trouvé lors du diagnostic. De plus, le SDIS demande que la borne 123011 assure au moins un débit de 30m3/h pendant deux heures ou soit compléter par une réserve de 60m3 à moins de 200 mètres.

Monsieur le Maire a sollicité le maitre d'œuvre afin d'intégrer ces nouveaux éléments dans le dossier.

D'autre part, l'Etat nous a informé que le mobilier et l'électroménager n'était pas pris en compte.

Le coût des travaux pour l'aménagement du centre de jour et sa rénovation énergétique est donc réestimé à 340 000€ HT. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2023. Ce dossier est déposé en première position.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu de la région pour cette opération la somme de 91 580€.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

• La région (26.93%)

91 580.00 €

• DETR (53.07%)

180 420.00 €

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2023 004-210401238-20230313-DE_2023_008-DE Autofinancement 68 000.00 €
 Montant HT 340 000.00 €
 TVA 68 000.00 €

Montant TTC 408 000.00 €

Après avoir entendu l'exposé présenté et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- D'autoriser la demande de subvention pour le financement de l'accueil de jour itinérant présentée ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Le Secrétaire de Séance

Bruno MALGAT

Le Maire

Palmet AV

RF Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2023 004-210401238-20230313-DE_2023_008-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 13 mars 2023

Date de la convocation: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice : régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

GAY,

Présents: 12 Présents: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean

Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno

MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Julien GIRAUD Votants:

11 Représentés:

Excusés: Lydia FENOY, Marion ISNARD

Absents: Olivier PARDIGON, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance: **Bruno MALGAT**

Objet: Réalisation d'un emprunt relais - DE 2023 009

Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir un emprunt afin de financer les travaux de la Chapelle de Sainte Baume. Monsieur le Maire propose de solliciter les banques afin d'obtenir un prêt relais de 200 000€ avec un remboursement du capital dans deux ans. Ce prêt permettra d'attendre le versement des subventions et le remboursement du FCTVA. Il précise qu'une décision sera prise pour retenir l'établissement bancaire retenu.

Après avoir entendu l'exposé présenté et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- Autoriser la consultation des banques pour la réalisation d'un emprunt relais d'un montant de 200 000€
- Autoriser monsieur le Maire à emprunter la somme de 200 000€ sous forme de prêt relais remboursable dans 2 ans
- Autoriser monsieur le Maire à sélectionner la meilleure offre
- Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment le contrat d'emprunt

Dire que l'emprunt sera inscrit au budget général

Le Secrétaire de Séance

Bruno MALGAT

Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/03/2023 004-210401238-20230313-DE_2023_009-DE Le Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du lundi 13 mars 2023

Date de la convocation: 06/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le treize mars à 18 heures 00 l'assemblée

Membres en exercice :

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert

15

GAY,

Présents: 12

<u>Présents</u>: Robert GAY, Didier CONSTANS, Marilyne RICHAUD, Jean Louis RE, Annie RUELLAN, Françoise BRENOT, Martine BENSO, Bruno

Votants:

MALGAT, Daniel ROBERT, Sylvie ESTEVES, Julien GIRAUD

11

Représentés:

Excusés: Lydia FENOY, Marion ISNARD

Absents: Olivier PARDIGON, Thomas DOUSSOULIN

Secrétaire de séance:

Bruno MALGAT

Objet: Acquisition parcelle Al159 - DE 2023 010

Monsieur le Maire propose l'acquisition partielle de la parcelle AI159 situé au hameau des Œufs afin de permettre la continuité du domaine public.

Monsieur le Maire propose d'acquérir une bande de 4 m de large le long de la parcelle 158 conformément au plan joint en annexe.

La parcelle AI 159 appartient à monsieur et madame LATIL. Monsieur le maire propose d'acquérir environ 124m² au prix de 17.70€/m² soit 2194.8€. Il précise que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé présenté et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de

- Accepter l'acquisition partielle de la parcelle AI159 pour une superficie d'environ de 124m² au prix de 17.70€/m².
- Dire que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune
- Autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec ce dossier.

Le Secrétaire de Séance

Bruno MALGAT

RF / Sous-préfecture de FORCALQUIER

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 15/03/2023

004-210401238-20230313-DE_2023_010-DE

Le Maire

Robert CA